



Communiqué de presse  
Paris le 21 mai 2014

## FUSION ABSORPTION D'ARTEA PAR MEDEA

Mise à disposition du Document d'information relatif à la fusion absorption d'ARTEA par MEDEA.

**ARTEA, acteur de référence dans la conception et la réalisation d'immobilier tertiaire de 3<sup>ème</sup> génération en France, annonce la mise à disposition du Document d'information relatif à la fusion absorption d'ARTEA par MEDEA enregistré par l'AMF le 20 mai 2014 sous le numéro d'enregistrement E.14-033.**

Ce document est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site internet de la société ARTEA (<http://www.fonciere-artea.fr>) dans l'espace « MEDEA ». Des exemplaires de ce document sont également disponibles auprès des sociétés ARTEA et MEDEA.

### ARTEA, concepteur/développeur d'immobilier tertiaire de 3<sup>ème</sup> génération

Créé en 2001, ARTEA est aujourd'hui un groupe immobilier spécialisé dans la conception et la réalisation d'immobilier tertiaire de 3<sup>ème</sup> génération en France. Inventeur du concept de l'« ARTEPARC » qui offre aux entreprises un écosystème environnemental clé en main complété d'une gamme de services innovants aux collaborateurs (mobilité, bien-être, santé au travail...). L'approche différenciante d'ARTEA se situe au carrefour des expertises immobilières (promotion et gestion foncière) et énergie & services (R&D et ingénierie, services, architecture et urbanisme).

Au 31 décembre 2013, ARTEA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,2 M€ et disposait d'un patrimoine d'une valeur expertisée de 96,3 M€ (*source* : DTZ) de 45 000 m<sup>2</sup> de bureaux occupés à 97% par plus de 70 locataires et situés principalement dans la région PACA.

Le patrimoine et les activités du Groupe ARTEA (notamment cabinet d'architecture et d'urbanisme, promotion, énergie et services) seraient transférés au profit de MEDEA de sorte que cette dernière puisse disposer des moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble ainsi constitué.

### Modalités de l'opération de fusion-absorption

L'opération de fusion absorption envisagée reste soumise à l'approbation des actionnaires qui seront réunis lors des assemblées générales extraordinaires de MEDEA et d'ARTEA en date du 13 juin 2014.

Cette fusion contribuerait à la constitution du patrimoine immobilier et au développement d'activités au sein de MEDEA ; les actionnaires de MEDEA bénéficieraient ainsi simultanément de la forte croissance de ce nouvel ensemble.

Pour les actionnaires d'ARTEA, cette fusion leur permettrait d'accéder au marché réglementé (compartiment Euronext C de NYSE Euronext Paris) et favoriserait ainsi la visibilité du Groupe ARTEA sur les marchés. En cas de réalisation de cette fusion, l'objectif du Groupe ainsi constitué est de poursuivre le développement de ses revenus locatifs et de toutes les activités complémentaires du Groupe par des opérations de promotion mais aussi d'accroissement de son patrimoine immobilier.

ARTEA détient à ce jour 572 051 actions MEDEA représentant autant de droits de vote soit 96,79% du capital et 96,78% des droits de vote de la société.



Les modalités de l'opération de fusion proposée sont les suivantes :

- La parité d'échange retenue est de 48 actions MEDEA pour 1 action ARTEA détenue. MEDEA augmentera son capital d'un montant nominal de 6 924 046,08 euros par création de 98 914 944 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,07 euro à attribuer aux actionnaires d'ARTEA, portant ainsi le capital social de MEDEA de 41 370 euros à 6 965 416,08 euros.
- Les actions émises porteront jouissance à compter de la réalisation de l'augmentation de capital.

La valeur de l'apport est de 9 321 631 euros. Les valorisations retenues dans le cadre de la parité d'échange sont pour ARTEA de 89 394 000 euros soit 43,37 euros par action et pour MEDEA de 525 990 euros soit 0,89 euro par action.

L'admission aux négociations sur le compartiment Euronext C d'Euronext Paris des actions nouvelles sera demandée dans les meilleurs délais suivant la réalisation de la fusion. Il sera proposé à l'assemblée générale du 13 juin 2014 de modifier la dénomination sociale de la société MEDEA en « ARTEA ».

**Philippe BAUDRY, Président Directeur Général d'ARTEA et de MEDEA, commente :** « *Le nouvel ensemble aurait en effet vocation à développer et à valoriser d'une part son patrimoine afin d'accroître ses revenus locatifs et d'autre part toutes les activités complémentaires du Groupe ; à ce titre, son statut de société cotée lui offrirait des opportunités de croissance supplémentaires.* »

**ATOUT CAPITAL** est intervenu en tant que Conseil financier et le cabinet **DLA PIPER** en tant que Conseil juridique dans le cadre de cette opération de fusion absorption.

## **Retrouvez toute l'information financière d'ARTEA sur [www.fonciere-artea.com](http://www.fonciere-artea.com)**

### **À propos de MEDEA**

Cotée sur le compartiment Euronext C d'Euronext Paris, MEDEA (code ISIN FR0000063323 - MEDE) est une société qui, depuis le 26 juillet 2007, n'emploie aucun salarié et ne développe aucune activité opérationnelle.

### **À propos d'ARTEA**

Concepteur/développeur d'éco parcs de bureaux de 3<sup>ème</sup> génération, ARTEA conçoit, réalise et développe des espaces immobiliers favorisant les comportements éco responsables, la motivation, la mobilité, la créativité et l'enrichissement des compétences.

Dès 2009, ARTEA construit le premier parc à énergie positive de la région PACA.

En 2013, ARTEA livre le 1<sup>er</sup> parc tertiaire ARTEPARC de nouvelle génération BBC.

ARTEA a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires consolidé de 8,2 millions d'euros réparti autour de ses activités de foncière, promotion et énergie.

### **Contacts**

#### **ARTEA/MEDEA**

Philippe BAUDRY, Président Directeur Général  
Frédéric VYXIENH, Directeur administratif et financier  
Tel : +33 1 30 71 12 62  
Email : [investisseurs@artea.com](mailto:investisseurs@artea.com)

#### **ACTIFIN**

Stéphane Ruiz  
Tel : +33 1 56 88 11 15  
Email : [artea@actifin.fr](mailto:artea@actifin.fr)